



## **GABARIT POUR L'ÉLABORATION ET LA RÉVISION DE PROTOCOLES DE COLLABORATION AVEC DES ORGANISMES EXTERNES CONCERNANT LA PRESTATION DE SERVICES PAR DES MEMBRES DES PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES DE LA SANTÉ, DES MEMBRES DES PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES DES SERVICES SOCIAUX ET DES PARAPROFESSIONNELS**

L'accord, en vigueur à partir de la dernière date à laquelle ce document est signé, entre

**Organisme externe**

et

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud (CSDCCS)

### **TITRE DU MODÈLE DE COLLABORATION**

Tout décrira les attentes et les rôles de chaque parti par rapport aux items suivants :

1. L'objectif de la collaboration entre l'organisme externe et le CSDCCS
2. Les services et les programmes offerts par les organismes externes
3. Les services et les programmes offerts par le personnel professionnel et para professionnel des services à l'élève du CSDCCS
4. La distinction entre les partenariats à court terme et ceux à long terme pour éviter le chevauchement à long terme des services que fournit déjà le CSDCCS avec son personnel professionnel et para professionnel des services à l'élève
5. La durée du protocole d'entente
6. Le processus de monitoring du protocole d'entente
7. Le processus de renouvellement du protocole d'entente
8. Le processus d'annulation du protocole d'entente
9. Les lieux physiques qui seront nécessaires, au besoin
10. L'utilisation d'équipement, de locaux ou de ressources, au besoin
11. La confirmation que le modèle de collaboration respecte les conventions collectives du personnel syndiqué du CSDCCS
12. La valeur ajoutée du protocole d'entente face à l'amélioration des services des professionnels et des para professionnels du CSDCCS et non le dédoublement de ceux-ci
13. Le processus de consultation du personnel professionnel et para professionnel des services à l'élève lors de l'élaboration ou la révision du protocole d'entente
14. La conformité aux exigences concernant le consentement éclairé, les vérifications judiciaires, les assurances, la *Loi sur la sécurité dans les écoles*, les politiques sur les conflits d'intérêts, la confidentialité, l'équité et les droits de la personne
15. La conformité aux exigences de copyright dans le partage des matériaux qui ont un droit d'auteur
16. Le maintien des dossiers et de leur confidentialité
17. La résolution des différends
18. L'indemnisation et l'exonération
19. Le partage des coûts, au besoin